

AFFAIRES COURANTES

LE CANADIEN NATIONAL

LE SERVICE-VOYAGEURS TORONTO-WINNIPEG—DEMANDE DE CONSENTEMENT UNANIME À UNE MOTION AUX TERMES DE L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion aux termes de l'article 43 du Règlement. Le CN a annoncé que l'un des deux trains qui assurent un service quotidien entre Toronto et Winnipeg allait être supprimé à partir du 31 janvier 1971. Je voudrais donc, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), proposer:

Que la Chambre invite le gouvernement à insister auprès du CN pour qu'il annule son projet de supprimer ce service-voyageurs d'une importance vitale.

M. l'Orateur: Les députés ont entendu la motion du député de Winnipeg-Nord. L'article 43 du Règlement exige le consentement unanime. Y a-t-il unanimité?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: La Chambre ne consent pas à l'unanimité à ce que la motion soit présentée en ce moment.

* * *

LA LOI SUR LES RELATIONS INDUSTRIELLES ET SUR LES ENQUÊTES VISANT LES DIFFÉRENDS DU TRAVAIL

LES DISPOSITIONS CONCERNANT LE PAIEMENT DE COTISATIONS PAR LES NON-MEMBRES DU SYNDICAT—LES DEMANDES D'ANNULATION DE L'ACCREDITATION

M. Frank Howard (Skeena) demande à présenter le bill C-209, tendant à modifier la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail.

Des voix: Expliquez-vous.

M. Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, l'objet du bill est de permettre à tout employé d'une usine ou autre entreprise à l'égard de laquelle un syndicat est accrédité comme agent négociateur de s'abstenir ou de cesser d'être membre de ce syndicat sans risquer pour autant de perdre son emploi, pourvu que, en conformité de la formule Rand, il verse au syndicat une somme égale aux cotisations régulières en vigueur. Le bill prévoit aussi que, en cas d'annulation de l'accréditation, les employés qui ont choisi de ne pas s'affilier au syndicat ne doivent pas être considérés comme des employés aux fins de l'annulation de l'accréditation.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

LE CODE CRIMINEL

MODIFICATION RELATIVE À LA VALEUR DES BIENS VOLÉS PAR RAPPORT À LA PEINE POUR VOL

M. Robert C. Coates (Cumberland-Colchester-Nord) propose: Que le bill S-8, tendant à modifier le Code criminel, soit lu pour la 1^{re} fois.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

QUESTIONS ORALES

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE CHÔMAGE—L'ATTÉNUATION DES CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ AUX PRESTATIONS D'ASSURANCE

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au premier ministre une question au sujet du chômage. Comme, d'après les chiffres actuels, quelque 77,000 chômeurs n'ont pas droit aux prestations d'assurance-chômage et, étant donné que, de l'avis général, le chômage sera très élevé cet hiver, le premier ministre songe-t-il à réexaminer la possibilité d'amender les lois relatives à l'assurance-chômage en vue d'atténuer, au moins de façon provisoire, les conditions d'admissibilité aux allocations pour cet hiver?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ignore tout de ces chiffres. Je vais demander au ministre du Travail de se renseigner.

L'AGGRAVATION DU CHÔMAGE CHEZ LES JEUNES—L'ADOPTION DE NOUVELLES POLITIQUES

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question supplémentaire. Le premier ministre a eu une journée pour réfléchir à la gravité du chômage chez les jeunes Canadiens et pour se demander si les politiques actuelles suffisent pour ce qui est de leur emploi. Est-il maintenant en mesure d'offrir aux jeunes chômeurs l'espoir que de nouvelles tactiques seront mises en œuvre plutôt que celles dont nous avons parlé hier le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le chef de l'opposition a eu une journée pour réfléchir à ma réponse. Je lui ai dit que nous pouvons difficilement, dans nos politiques fiscale et monétaire générales proposer de faire preuve de discrimination envers les vieux pour favoriser les jeunes. Cela, bien entendu, s'applique à tous les Canadiens.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, je crois que le premier ministre se préoccupe vraiment du mécontentement qui règne parmi les jeunes Canadiens et qu'il voudrait écarter toute possibilité d'agitation civile. Aussi, chargera-t-il ses ministres d'examiner ce problème et les perspectives qui s'offriront aux jeunes Canadiens l'an prochain, afin de prendre des mesures appropriées pour remédier au traitement dangereux et brutal qui leur est réservé?